

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Notre établissement n'est pas une structure spécialisée dans l'apprentissage de la conduite aux élèves présentant un handicap mental ou moteur.

Nous pouvons éventuellement proposer une prestation en boîte automatique pour le permis B si lors de l'entretien avec le candidat nous estimons que cela soit suffisant.

Si nous estimons ne pas pouvoir remplir notre mission nous orienterons ces personnes sur une liste d'établissements spécialisés présente à l'accueil et sur le lien suivant :

http://www.ceremh.org/espace-automobile_base-auto-ecoles-adaptees.html